

## F-Manager VIP.2 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE CONCERNANT L'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES DECISIONS D'INVESTISSEMENT DE FEDERALE ASSURANCE ET LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE



Application des articles 6 et 7 du SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

### LES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ SONT-ILS PRIS EN COMPTE LORSQUE L'ARGENT DE CE PRODUIT EST INVESTI PAR FÉDÉRALE ASSURANCE ?

Le « risque en matière de durabilité » est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il ou si elle survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

À dater du 1er janvier 2023, Fédérale Assurance vous communique le message suivant :

L'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement peut être résumée comme suit :

#### ● Politique d'exclusion

- Fédérale Assurance exclut certains investissements sur base de sa propre **checklist dynamique**. Il s'agit d'investissements dans des activités nuisibles sur le plan environnemental, humain ou sociétal. La checklist exclut également un certain nombre de pays qui ne respectent pas les législations fiscales, les droits de l'Homme, ou encore, qui font l'objet de graves sanctions internationales.
- Par ailleurs, sa politique d'investissement s'inspire également de bonnes pratiques comme celle du **Fonds de pension Norvégien** qui exclut certaines activités controversées et la Banque mondiale/Coopération Financière internationale qui ne finance pas certaines activités.

#### ● Screening normatif

- Fédérale Assurance s'inspire et suit **l'initiative de durabilité pour les entreprises des Nations Unies** (Pacte Mondial des Nations Unies).

#### ● Notation ESG (Environnemental, Social, Gouvernance)

- Fédérale Assurance travaille avec Sustainalytics, un fournisseur de données ESG indépendant, qui attribue un **score de risque ESG** aux entreprises dans lesquelles Fédérale Assurance investit votre argent. Les entreprises dont la note de risque ESG est supérieure à 40, ce qui correspond à une note de risque ESG 'sévère', sont exclues en tant que nouvel investissement. Une période transitoire est prévue pour les positions existantes dans le portefeuille d'investissement qui ne remplissent pas les critères ESG.

Par cette approche, Fédérale Assurance tend à écarter les risques en matière de durabilité qui pourraient avoir un impact sur les investissements effectués, et donc sur votre argent. En raison de l'insuffisance des données disponibles à l'heure actuelle et de la qualité limitée de ces données, il n'est pas possible pour Fédérale Assurance d'évaluer l'incidence probable des risques en matière de durabilité sur le rendement du produit.

Vous trouverez plus de détails concernant sa politique d'intégration des risques en matière de durabilité sur : <https://www.federale.be/fr/protection-du-consommateur/investissement-durable>

Fédérale Assurance offre ses produits via son propre réseau de conseillers et bureaux. Ceux-ci proposent les produits de Fédérale Assurance. Lorsqu'ils donnent un avis concernant l'intégration des risques en matière de durabilité, ces avis s'alignent pleinement avec la politique-SFDR de Fédérale Assurance.

Fédérale Assurance attire votre attention sur le fait que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## SI FÉDÉRALE ASSURANCE PREND DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT CONCERNANT SES PRODUITS, TIENT-ELLE COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI : Principal Adverse Impact) SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ ?

Les « principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » peuvent être définies comme les principaux impacts négatifs que peut avoir un investissement sur des questions environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les pots de vin.

À dater du 1er janvier 2023, Fédérale Assurance vous communique le message suivant : Les principales incidences négatives (PAI) que peuvent avoir les investissements de son Main Fund sur les facteurs de durabilité, sont progressivement identifiées par ses spécialistes en investissement depuis le 10 mars 2021.

**Identification des PAI :** Les spécialistes en investissement de Fédérale Assurance identifient les PAI au moyen d'indicateurs standardisés d'incidence négative sur la durabilité conduisant aux impacts négatifs les plus importants sur les facteurs de durabilité ESG. Il s'agit plus précisément des dix-huit indicateurs issus des normes techniques réglementaires SFDR (RTS, Annexe 1, Tableau 1). Vous trouverez ci-dessous un aperçu des indicateurs, par classe d'actif dans laquelle les investissements sont réalisés et par catégorie ESG. La liste des indicateurs est susceptible d'être modifiée à l'avenir.

Investissements dans des sociétés			
<b>E</b>	Émissions de gaz à effet de serre (GES)	<b>S</b>	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE
	Empreinte carbone		Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect de ces principes
	Intensité de GES		Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
	Combustibles fossiles		Mixité au sein des organes de gouvernance
	Énergie non-renouvelable		Armes controversées
	Intensité de consommation d'énergie		
	Activités nuisibles à la biodiversité		
	Rejets dans l'eau		
Ratio de déchets dangereux et radioactifs			
Investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux			
<b>E</b>	Intensité de GES	<b>S</b>	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
Investissements dans des actifs immobiliers			
<b>E</b>	Combustibles fossiles		
	Inefficacité sur le plan énergétique		

\* Ce tableau ne reflète pas l'ordre d'importance donné aux PAI par Fédérale Assurance.

**Évaluation des PAI :** Comme l'exige la législation, Fédérale Assurance met tout en oeuvre pour que les PAI de ses investissements sur les facteurs de durabilité soient évaluées trimestriellement à partir de 2022 et soient envisagées en fonction de la classe d'actifs et des secteurs d'activité dans lesquels l'argent est investi. Toutefois, cette évaluation dépend de la disponibilité (encore très faible) des données dans ce domaine et de l'état de la législation, qui est encore susceptible d'évoluer.

Les données et informations utilisées pour l'analyse des incidences négatives sont d'une part fournies par Sustainalytics, un fournisseur de données ESG indépendant, et sont d'autre part tirées de sources publiques réputées fiables.

**Plan d'action :** Fédérale Assurance souhaite réduire à long terme les incidences négatives (PAI) de ses investissements sur les facteurs de durabilité. Dans ce but, Fédérale Assurance compte agir principalement sur deux niveaux. D'une part, Fédérale Assurance effectuera un screening préventif des entreprises dans lesquelles l'argent pourrait être investi. Cela se traduit par une exclusion des entreprises qui sont exposées à des activités nuisibles sur le plan environnemental, social ou de la gouvernance. Fédérale Assurance n'investit pas non plus dans des entreprises avec un score ESG qualifié de 'risque sévère'. D'autre part, lorsqu'assez de données seront disponibles, Fédérale Assurance effectuera un screening en cours d'investissement. Si les résultats de l'analyse démontrent une hausse significative d'un indicateur, Fédérale Assurance prendra des mesures concrètes pour cesser de poursuivre le plus vite possible les investissements incriminés. Une période de transition est toutefois prévue pour les positions existantes dans le portefeuille d'investissement avant 2021.

Fédérale Assurance continuera de développer ses politiques d'identification et de hiérarchisation des PAI, ainsi que de renforcer son plan d'action dans le courant de l'année 2023.

Vous trouverez plus de détails concernant la gestion des PAI sur : <https://www.federale.be/fr/protection-du-consommateur/declaration-des-principales-incidences-negatives-des-decisions-d-investissement-sur-les-facteurs-de-durabilite>

*Les informations relatives aux principales incidences négatives des investissements de Fédérale Assurance sur les facteurs de durabilité de votre produit seront également communiquées annuellement avec l'information annuelle (\*) relative à votre produit.*

*(\*) extrait de compte annuel/état annuel/rapport de transparence (pension complémentaire)*